



CHAMPIONNAT DE NORMANDIE SENIOR 2024

PREAMBULE :

La ligue Motocycliste de Normandie met en compétition les Championnats de Ligue de Trial qui se disputeront du 1er février au 31 octobre 2024. Ces championnats seront classés en six catégories : Trial 1, Trial 2, Trial 3+, Trial 3; Trial 4+ et Trial 4, sous réserve d'un minimum de 3 pilotes par catégorie sur l'ensemble des épreuves composant le championnat.

Les championnats de Normandie sont régis par les règles éditées par la FFM. Les épreuves et les pilotes doivent se conformer à leur contenu. En cas de litige le jour de l'épreuve, seul le jury est habilité à trancher en première instance.

Ces règles et codes sont :

- Le Code Sportif National de la Fédération Française de Motocyclisme
- Les Règles Techniques et de Sécurité - Discipline Trial
- Les règles générales du trial éditées par la FFM
- Le règlement particulier de l'épreuve
- Le présent règlement

Les droits d'engagement sur chaque épreuve normande est de 35€, dont 5€ sont reversés à la ligue de Normandie pour financer le développement du trial et le défraiement des officiels. Afin de faciliter l'organisation des épreuves, la Commission de Trial invite les pilotes à s'engager à l'avance.

Un droit d'engagement réduit à 20€ est appliqué pour les pilotes de moins de 18 ans au jour de la course.

ARTICLE 1 : Calendrier du championnat de Normandie 2023

Au total 8 dates dont 2 Trials hors ligue comptent pour le championnat. Si la pandémie de Covid 19 venait perturber la saison, la commission de trial organisera des reports de dates ou ajoutera des épreuves hors ligue en complément des existantes pour assurer le déroulement du championnat.

Les épreuves retenues sont :

- 17/03 – Lombron (72)
- 05/05 - Gréville Hague (50)
- 26/05 - Romilly sur Andelle (27)
- 09/06 - Sotteville sur Mer (76)
- 30/06 – Saint Léonard des Bois (72)
- 01/09 - Armentières sur Avre (27)
- 22/09 - Fermanville (50)
- 29/09 - Saint Sylvestre de Cormeilles (27)

Une épreuve pourra être ajoutée au présent calendrier en cours de saison, sous réserve qu'elle soit déclarée auprès de la commission de trial de la Ligue Motocycliste de Normandie deux mois minimum avant sa date d'organisation. Cette épreuve supplémentaire ne devra pas être en concurrence avec une épreuve du Championnat de France (même réserves appliquées pour un changement de date d'une épreuve inscrite au calendrier).

ARTICLE 2 : Participation au championnat

Les championnats sont réservés aux pilotes détenteurs d'une licence NATIONALE COMPETITION (NCO, NTR), NATIONALE JEUNES (NJ1, NJ2, NJ3), MOTO ANCIENNE (MAT, MAT2 pour les motos antérieures à 1991) délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie.

Tout pilote à partir de 9 ans et détenteur d'une licence NJ1, NJ2 ou NJ3 et du guidon d'argent (minimum) pourra participer au championnat Senior dans les conditions suivantes :

- Etre assisté d'une personne majeure licenciée en trial. Cette personne pourra assister au maximum 2 jeunes pilotes. Elle devra se déclarer au moment de l'inscription et sera déclarée sur le bulletin d'engagement du ou des pilotes assistés.
- Les jeunes pilotes devront disposer du permis en rapport avec leur cylindrée.
- L'adéquation Âge/Cylindrée se décline conformément aux règles de la FFM :
 - 7/10 ans: -> 80cc
 - 11/14 ans -> 125cc
 - 15 ans et + -> cylindrée libre en relation avec le permis détenu

ARTICLE 3 : Motocycles

Les motocyclistes devront être conformes aux prescriptions édictées par la F.F.M dans les règles techniques et de sécurité - Discipline Trial.

Dans le cas d'une casse mécanique lors d'une épreuve, les concurrents pourront emprunter une seconde machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique initial de l'épreuve.

Ce changement s'effectuera après concertation avec le Délégué de ligue et le commissaire technique de l'épreuve.

ARTICLE 4 : Protection des pilotes et de l'environnement

Toute opération mécanique ou de ravitaillement sur les machines devra s'effectuer sur un tapis de protection environnemental (étanche en dessous et absorbant au-dessus).

Le non respect de cette règle peut entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve par l'autorité administrative.

Ces tapis de protection environnementale devront être remportés par les concurrents à la fin de l'épreuve.

L'ensemble des pilotes devra être équipé d'une protection dorsale suivant EN 1621-2. Le port d'une protection pectorale est recommandé.

ARTICLE 5 : Départ

Le premier départ sera à 10h00 puis toutes les minutes (en favorisant le décalage des zones, afin d'éviter les bouchons).

L'ordre de départ des catégories est :

1^{ère} catégorie au départ : Trial 4

2^{ème} catégorie au départ : Trial 4+

3^{ème} catégorie au départ : Trial 3

4^{ème} catégorie au départ : Trial 3+

5^{ème} catégorie au départ : Trial 2

6^{ème} catégorie au départ : Trial 1

Dans le cas d'un départ décalé, les 1^{ères} catégories au départ seront les Trial 4 et les Trial 3+ simultanément puis Trial 4+/ Trial 2 et enfin Trial 3/ Trial 1.

L'horaire de départ d'un retardataire est calculé en ajoutant une minute à l'heure du dernier partant dans sa catégorie.

ARTICLE 6 : Temps de course

Temps A :

Le temps A est le temps de référence de la course. Il est déterminé par le règlement particulier de l'épreuve et affiché au départ pour chaque catégorie.

L'horaire d'arrivée de chaque pilote est déterminé en additionnant l'heure de départ et le temps A de course.

Tout retard sur l'horaire d'arrivée théorique sera pénalisé d'un point par minute dans la limite de 20 minutes. Au delà de 20 minutes de retard sur l'horaire théorique, le pilote est disqualifié

Temps B :

Une majoration du temps de course pourra être décidée par le Jury pour répondre à des conditions de courses ou aléas exceptionnels. Cette majoration du temps de course de 30 minutes est appelée temps B.

La décision de prolongation devra être communiquée avant le premier départ.

Le temps imparti pour le franchissement de chaque zone est d'une minute et trente secondes. Le dépassement du temps imparti pour le franchissement de chaque zone est considéré comme un échec et pénalisé de 5 point sur le carton individuel.

ARTICLE 7 : Classements

Les classements de chaque épreuve sont calculés sur la totalité des tours prévus par le règlement particulier de l'épreuve et/ou décision de jury.

Pour la catégorie Trial 4, le classement final d'une épreuve est calculé sur le premier tour plus le meilleur des deuxièmes et troisièmes tours. Le troisième tour est donc facultatif.

Le barème des pénalités est celui des règles générales trial de la FFM (Article 2 et 3 des règles générales trial)

Les résultats de chaque épreuve devront être transmis par le Club organisateur au plus tard sous 2 jours au secrétaire de la Commission de Trial.

Tout Club organisant un trial du Championnat de Normandie est tenu d'adresser sous quinze jours, le rapport de clôture en double exemplaires au Secrétariat de la Ligue et au secrétaire de la Commission de Trial de Normandie.

Les classements du championnat seront obtenus dans chaque catégorie par l'addition des points de l'ensemble des épreuves organisées sur le territoire régional (Gréville-Hague, Saint Sylvestre de Cormeilles, Sotteville sur Mer, Romilly sur Andelle, Armentière sur Avres, Fermanville) additionné de la meilleure des 2 épreuves limitrophes (Lombron, Saint Léonard des Bois).

Les points des championnats sont attribués comme suit :

| | | |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 1 ^{er} = 20 pts | 6 ^{ème} = 10 pts | 11 ^{ème} = 5 pts |
| 2 ^{ème} = 17 pts | 7 ^{ème} = 9 pts | 12 ^{ème} = 4 pts |
| 3 ^{ème} = 15 pts | 8 ^{ème} = 8 pts | 13 ^{ème} = 3 pts |
| 4 ^{ème} = 13 pts | 9 ^{ème} = 7 pts | 14 ^{ème} = 2 pts |
| 5 ^{ème} = 11 pts | 10 ^{ème} = 6 pts | 15 ^{ème} = 1 pt |

Seront classés aux championnats dans les différentes catégories les pilotes ayant participé au minimum à 3 épreuves dans une catégorie.

Lorsqu'un pilote concoure plus de 3 fois dans plusieurs catégories au cours de la saison et marque des points au classement dans ces différentes catégories, la catégorie prise en compte pour le classement final du championnat est la catégorie la plus haute.

Les titres de Champions de Normandie de Trial seront décernés aux pilotes de chaque catégorie ayant cumulé le plus de points dans leur catégorie. En cas d'ex-æquo, le départage se fera au nombre de victoires puis au nombre de secondes places, et ainsi de suite.

Les résultats doivent être validés par la commission avant la remise des prix de la Ligue Motocycliste de Normandie où les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés.

Les titres sont valables pour un an et remis en compétition l'année suivante.

ARTICLE 8 : Délégation

Le délégué de la Ligue sur chaque épreuve est chargé de l'application du présent règlement.



CHALLENGE TRIAL MOTOS ANCIENNES

PREAMBULE :

La ligue Motocycliste de Normandie met en compétition un Challenge de Motos Anciennes en 4 catégories :

- National : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S3
- Critérium+ : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S4+
- Critérium : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S4
- Pré-65 : motos avant 1965 => zones S4

Ce challenge se dispute suivant le calendrier du championnat de Normandie Senior.

Le présent règlement complète, en ce qui les concerne, les articles du règlement du Championnat de Normandie Senior.

Les articles 1, 2, 4, 6 et 8 du championnat de Normandie Senior s'appliquent au Challenge Motos Anciennes.

ARTICLE 3 CMA : Motocycles

Les motos doivent obligatoirement être antérieures à 1991 et conserver la conception d'origine.

Elles devront toutefois être conformes aux prescriptions édictées par la F.F.M dans les règles techniques et de sécurité - Discipline Trial, notamment :

- Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote.
- Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé
- L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé
- Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
- La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine pour les motos Post-85.

ARTICLE 5 CMA : Départ

Les pilotes des challenges Motos Anciennes prennent le départ avec les pilotes du Championnat Senior des catégories de zones dans laquelle ils concourent dans l'ordre fixé par la direction de course.

ARTICLE 7 CMA : Classements

Les classements de chaque épreuve sont calculés sur la totalité des tours prévus par le règlement particulier de l'épreuve et/ou décision de jury.

Le barème des pénalités est celui du Championnat de Normandie Seniors.

Le départage des ex-aequo sur chaque épreuve s'effectue suivant les règles de la FFM des championnats de France. En dernier ressort, c'est le pilote de la machine la plus ancienne qui l'emportera.

Seront classés au championnat les pilotes ayant participé au minimum à 3 épreuves dans leur catégorie sous réserve d'un minimum de 3 pilotes par catégorie remplissant ces conditions sur l'ensemble de la saison.

Le vainqueur du challenge dans chaque catégorie est le pilote ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble de la saison.

Dans le cas où le minimum de 3 pilotes classés par catégorie ne serait pas atteint, les pilotes des catégories Motos Anciennes marqueront des points au championnat Senior de la catégorie de zones dans laquelle ils concourent.

Ces points en championnat Senior serviront à établir pour chaque épreuve, un classement "Scratch" de toutes catégories Motos Anciennes confondues.

Le vainqueur du Challenge Motos Anciennes "unique" sera le pilote ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble de la saison sous réserve d'une participation à la moitié des épreuves plus une sur une moto ancienne.

Le titre de vainqueur du Challenge de Trial Motos Anciennes « Unique" est cumulable avec un titre de Champion.

Le classement pour les résultats finaux du challenge Motos Anciennes est établi sur l'ensemble des épreuves moins une (la moins bonne) quel que soit la catégorie dans laquelle le pilote a concouru avec sa moto ancienne (possibilité de changer de catégorie suivant la moto et le niveau du tracé)

Les résultats doivent être validés par la commission avant la remise des prix de la Ligue Motocycliste de Normandie où les vainqueurs des challenges Motos Anciennes seront récompensés.

Les titres sont valables pour un an et remis en compétition l'année suivante.



Trophée des clubs Normands

La Ligue Motocycliste de Normandie met en compétition un Trophée des Clubs Normands. Ce trophée est une compétition par équipes, composée des clubs affiliés à Ligue Motocycliste de Normandie.

Article 1 : Calendrier

Le Trophée des Clubs Normands se déroule suivant le calendrier cité à l'Article 1 du règlement du Championnat de Normandie Senior.

Article 2 : Participation au Trophée

Le Trophée est réservé aux pilotes détenteurs d'une licence NATIONALE COMPETITION (NCO, NTR), NATIONALE JEUNES (NJ1, NJ2, NJ3 hors pilotes du Challenge Trial Educatif), MOTO ANCIENNE (MAT, MAT2 pour les motos antérieures à 1991).

Article 3 : Classement

Lors de chaque épreuve du championnat de Normandie, chaque club cumulera le nombre de points "championnat » marqués par ses 3 meilleurs pilotes toutes catégories confondues hors Challenge Trial Educatif.

Le vainqueur du Trophée des Clubs Normands est le club ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble des épreuves à l'issue de la saison.

Le Trophée est remis en jeu chaque année. Le Club gagnant le Trophée 3 années consécutives, le conservera définitivement.